

# la news entre2mers®

News presse, vigneron, professionnels & consommateurs  
Lettre d'Informations du Syndicat Viticole de l'Entre-deux-Mers

## Souvenez-vous

Cliquez sur le titre  
dans le sommaire

## L'édito

de Stéphane Dupuch

« Je vous remercie pour cette première année de présidence.

Elle fut d'abord marquée par le succès de Cabanes en fête, une nouvelle expérience pour moi.

Le partenariat s'est développé avec les conchyliculteurs notamment au travers du « wine & oyster truck ». Ensuite, vint le Challenge, concours événement pour notre territoire, un outil promotionnel commun au tourisme : les lauréats disposeront d'un film pour mettre en avant leur excellence. Une nouvelle agence de communication nous a rejoint pour redynamiser notre image.

L'AOC **entre2mers**, ce sont mes racines. Pour elle, pour chacun d'entre nous, nous pouvons et devons encore et toujours mieux faire. Pour cela, je vous demanderai plus d'investissements dans les actions que nous menons pour tous avec peu, trop peu de budget. Nous compensons par notre bonne volonté et par notre créativité.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé notamment Carole et Cathy.

Ensemble, il nous faut vendre nos vins pour vivifier et pérenniser notre appellation. »



### L'actu :

« the wine & oyster truck » à la fête du fleuve



### Note blanche #4

de Jean-Thomas Doublet



### La petite info marché



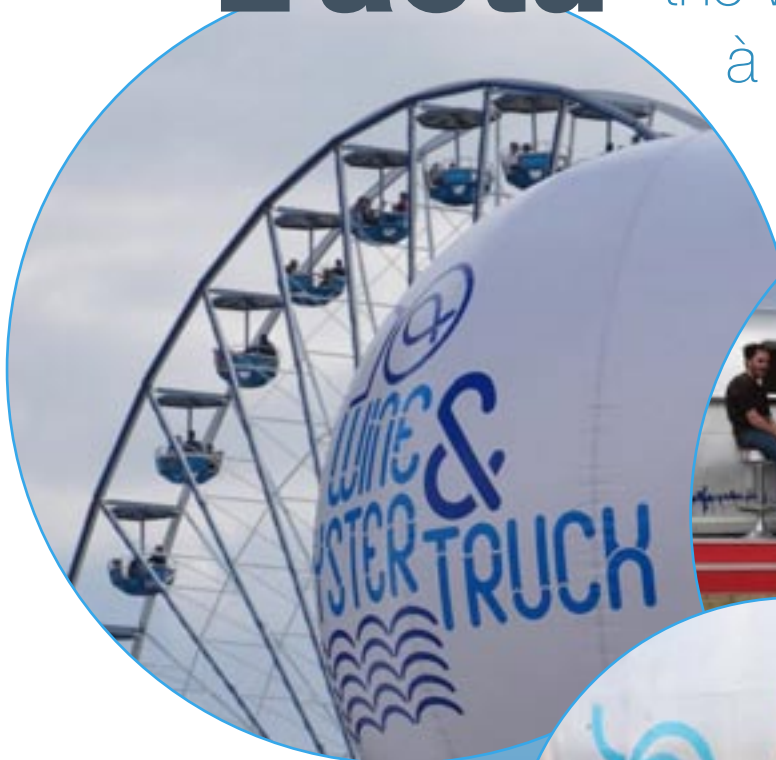
### Le dossier :

Une ODG au service  
des vigneron



### Les petites annonces

# L'actu « the wine & oyster truck » à la fête du fleuve



[lire la suite...](#)  
[retour au sommaire](#)



[retour au sommaire](#)

# Note blanche

de Jean-Thomas Doublet

« Pas facile la vie de marins...

Oui, nous sommes aussi des marins entre nos deux mers !

Ainsi quand les budgets entérinés en décembre sont soudainement amputés au printemps, il nous faut affaler la grand voile et compter sur la seule aide d'une poignée de volontaires pour maintenir notre plan de reconquête locale !

Notre premier essai de «fête du printemps en **entre2mers** dans cinq établissements bordelais leur doit tout.

Grâce aussi à la marée montante de nos amis ostréiculteurs, nous avons pu franchir un cap et naviguer jusqu'à la fête du Fleuve avec notre « Wine & Oyster Truck » : nous y avons fait le bonheur des papilles et des photographes.

Comme quoi, seule notre implication permet d'aller de l'avant et faire fis des courants. Il ne tient qu'à nous tous de participer afin que ces premiers efforts soient démultipliés. Poursuivons ce cap en tirant des bords si nécessaire, et que toute la flottille nous suive. »

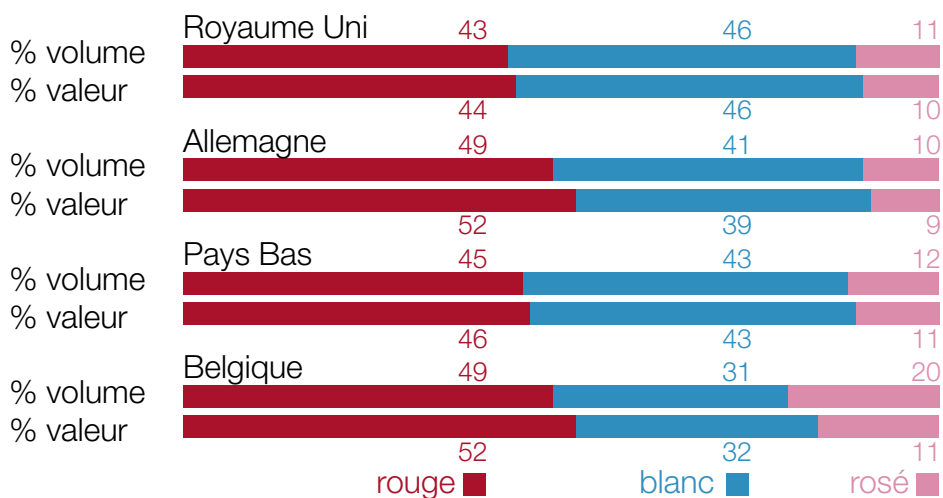


#4

[retour au sommaire](#)

# la petite info marché

En 2014, la consommation des vins blancs s'est, partout en Europe, mieux tenue que celles des autres couleurs.



A l'exportation dans une année difficile pour les vins de Bordeaux (-10% en volume), les blancs n'ont pas profité de cette situation mais baissent moins que la moyenne (-6%).

	blancs	rouges	rosés
Royaume Uni	-2%	4%	-8%
Allemagne	+1%	-2,5%	-0,5%
Pays Bas	+2%	-4,5%	-6%

[retour au sommaire](#)

# Une **ODG** au service des vigneron

## PLANTATION & RESTRUCTURATION

### L'ESSENTIEL

Le système actuel des droits de plantation prend fin au 31 décembre 2015 pour se transformer en régime d'autorisations de plantation. Il s'agit d'un système de régulation défendu par la France au sein de l'Union Européenne pour gérer et maîtriser le potentiel de production. Il concerne tous les vins (AOP, IGP et VSIG) et tout le territoire. Une enveloppe de 240 millions d'euros vient renouveler et poursuivre celle initialement mise en place.

### PRINCIPES

« Ces autorisations sont incessibles et octroyées à titre gratuit pour toutes les catégories d'autorisations (plantations nouvelles, replantations, replantations anticipées ou droits convertis). »\*

<b>Surfaces **</b>	<b>755 000 ha</b>	
Dont AOP	447 000 ha	59,2%
Dont IGP	192 000 ha	25,4%
Dont sans IG	41 000 ha	5,4%
Dont vins pour eaux de vie	75 000 ha	10,0%
Soit	3,0 % des terres arables	
	1,4 % du territoire national	

maximum autorisé par an :  
1 % de la superficie  
= 7 550 ha  
(hors production de plants)

- en cas d'excédent ou de dépréciation trop importants pour une AOP ou une IGP, une régulation plus stricte peut être envisagée
- les anciens droits sont conservés

Période : 2016-2018.

Critères : reconversion variétale - relocalisation du vignoble - densité

### GESTION ADMINISTRATIVE

- Dès aujourd'hui : un guichet dématérialisé unique France Agrimer / INAO est ouvert pour 2016 [www.franceagrimer.fr/Professionnels/Teleprocedures](http://www.franceagrimer.fr/Professionnels/Teleprocedures) puis « portail des e-services », puis « m'inscrire », puis « viticulture », puis « vitiplantation ».
- assistance téléphonique : 01 73 30 25 00
- fiches explicatives détaillées : [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/A4Fiches\\_autorisations\\_de\\_plantation\\_de\\_vigne\\_cle464cfc.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/A4Fiches_autorisations_de_plantation_de_vigne_cle464cfc.pdf)

[lire la suite...](#)

[retour au sommaire](#)

# Calendrier de gestion des plantations nouvelles

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Portail  
vitiplantation

1<sup>er</sup> mars au  
30 avril  
Demande autorisation  
plantations nouvelles  
(avec détail parcelle)

1<sup>er</sup> août

Attribution  
autorisation

Demande éventuelle de  
modification de la parcelle

DI Plantation

DAT Plantation

Plantation 3 ans et  
au plus tard au 31/07 n+2  
après autorisation  
(date à date)

Refus possible pour le producteur  
avant 1 mois si autorisation  
< 50 % de la demande

Si non réalisation de la plantation,  
l'autorisation est perdue pour le producteur.  
Pas de report de date possible et sanctions

Douanes  
Inscriptions CVI

# Calendrier de gestion des replantations

Nouveau dispositif

Douanes  
Inscriptions CVI

DI arrachage

DAT arrachage

3 campagnes max

3 ans max

DI plantation

DAT plantation  
Plantation 3 ans  
après autorisation  
(date à date)

Si non réalisation de la plantation,  
l'autorisation est perdue  
pour le producteur.  
Pas de report possible et sanctions

Portail vitiplantation

Demande d'autorisation  
de replantation  
(avec détail de la parcelle)

Demande éventuelle de  
modification de la parcelle

DI : déclaration d'intention de plantation nouvelle  
DAT : déclaration d'achèvement des travaux

[lire la suite...](#)

[...revoir la page précédente](#)

[retour au sommaire](#)

# Calendrier de plantations

Document FGVB 2015

## Campagne 2015/2016

### Décembre 2014

Validation contingents par CPINAO 17/12/14

350 ha transferts internes  
3380 ha replantations anticipées  
13 ha force majeure

### Avril-Juillet 2015

Instruction demandes individuelles

### 1<sup>er</sup> Août 2015

Notification aux demandeurs des autorisations d'achat attribuées

### Novembre 2015

Achat droits de transfert à la Réserve nationale

### 1<sup>er</sup> Janvier 2015

Conversion des droits en autorisations de plantation

### Printemps 2016

Plantation (au plus tard 31/07/n+2)

## Campagne 2016/2017

### Septembre Octobre 2015

Conseil de Bassin CRINAO  
Proposition de contingents d'autorisations de plantations nouvelles  
439 ha AOC (+0,4%)  
26 ha IGP Atlantique  
VSIG : à préciser

### Novembre Décembre 2015

Validation par CNINAO et CSFAM

### Mars-Avril 2016

Demandes autorisation plantation via «vitiplantation»

### 1<sup>er</sup> Août 2016

Attribution des autorisations aux demandeurs

### Printemps 2017

Plantation (au plus tard 31/07/n+2)

[lire la suite...](#)

[...revoir la page précédente](#)

[retour au sommaire](#)



# AIDES : UN **DISPOSITIF RENOUVELÉ**

pour 3 ans (jusqu'à octobre 2018).

Pour en bénéficier :

dépôt des dossiers pour la campagne avant le 31 juillet sur

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides/Restructuration/Aide-a-larestructuration-et-reconversion-du-vignoble>

Type d'opération	Restructuration individuelle	Restructuration individuelle (JA)	Plan collectif de restructuration
Plantation	4 800	4 800	4 800
Arrachage (1)	300	300	300
Palissage	1 900	2 400	1 900
Installation dispositif d'irrigation fixe	800	800	800
Indemnité de pertes de recettes (1)	1 000	1 500	4 500
Montant maximum	8 800	9 800	12 300
Montant des aides par ha sous conditions (1) :			



[lire la suite...](#)  
[...revoir la page précédente](#)  
[retour au sommaire](#)

# DÉBAT : FAUT-IL PLANTER DU BLANC ?\*\*\*

Toutes les filières bruissent autour de cette question :

stocks au plus bas (-21% en 4 ans),

consommation dopée (+13% en grande distribution France, +9% à l'export contre +4% pour le total des vins sur la même période),

envolée des cours...

ces données factuelles donnent à penser à un appel d'air sur cette couleur très dynamique dans la consommation mondiale.

Cependant, les vins sans IG (-53% disponibles) et de faibles récoltes accentuent la tendance ce qui fait dire à certains qu'il est prudent d'attendre.

A Bordeaux, ce sont les crémant qui boostent le marché (32 000 hl en 2014, +50% !).

Les réponses se font donc en ordre dispersé :

- en Touraine on plante du sauvignon à la faveur de restructuration,
- dans les Côtes du Rhône on pousse les rendements et à la diversification (remplacer du rouge par du blanc) pour conquérir des marchés,
- dans le Pays d'Oc ou à Bordeaux, on attend sensibles aux retournements passés de conjoncture.

En fait et c'est peut-être là le plus intéressant, les producteurs tentent à la fois d'anticiper et de coller production et marché...

## et vous que ferez-vous ?

\*\*\*voir l'article de Réussir Vigne juin 2015

Sources : CIVB, \*ministère de l'Agriculture, \*\*France Agrimer, INAO.

[...revoir la page précédente](#)

[retour au sommaire](#)



# Petites annonces

Les blancS de Bordeaux fêtent le fleuve :

**Bienvenue dans l'univers des vins BlancS secs de Bordeaux.**

BlancS avec un grand S comme Sauvignon, cépage Explosif aux essences séductrices !  
Les BlancS Secs de Bordeaux ont décidé de se mettre ensemble en ordre de marche pour communiquer de manière transversale et unie.



Découvrez le Livret de Bord  
des BlancS de Bordeaux\*.

\* à demander à la Maison des vins de l'Entre-2-Mers :  
05 57 34 32 12 ou [contact@vinsentre-deux-mers.com](mailto:contact@vinsentre-deux-mers.com)

## Les rendez-vous

La fête du fleuve fut le point départ d'une belle armada Blanche Bordeaux qui va naviguer de par le monde :

- « La journée Blanche » Vinexpo - juin
- Une journée aux couleurs des BlancS Secs de Bordeaux avec l'École du Vin du CIVB,
- en août, fête du Vin à Québec,
- en septembre Eat Bruxelles,
- en novembre Wine&Dine Festival Hong Kong.

[retour au sommaire](#)

ENTRE-DEUX-MERS  
BORDEAUX



*À noter : tous les chiffres viennent des statistiques FranceAgrimer et OIV.*

La lettre marketing - vente de l'Entre-2-Mers n°26 Août 2015 est éditée par le Syndicat Viticole de l'entre2mers  
Carole PERRIER : 05 57 34 32 12 ou [contact@vins-entre-deux-mers.com](mailto:contact@vins-entre-deux-mers.com)

Réalisation : Fabrice CHAUDIER,



06 15 07 26 67 ou [fabricechaudier@aol.com](mailto:fabricechaudier@aol.com) - [www.nemesisformationconseil.over-blog.com](http://www.nemesisformationconseil.over-blog.com)

Mise en page : **Pixel-Frites - Com' tous supports...** 05 56 06 14 92 ou 06 15 06 17 04